

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

AMENDEMENT

N ° I-CF611

présenté par

M. Laqhila, M. Barrot, M. Bourlanges, Mme El Haïry et M. Mattei

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 17, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.